

DATES ET HORAIRES DE RENTRÉE :

**Rentrée le lundi 4 septembre à 8h55,
15 RUE DU PROFESSEUR LERICHE**

Les élèves passeront la journée au collège (voir les horaires ci-dessous) avec leur professeur principal. Les parents seront accueillis par l'association des parents d'élèves au cours d'un petit déjeuner de 9h à 10h. Ils seront ensuite conviés à une rencontre avec l'équipe de direction entre 10h et 12h.

NB : Pas de cours pour les 6^{ème} le mardi 5 septembre (accueil des 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) ; tous les élèves, y compris les internes, reviennent au collège le **mercredi 6 septembre** pour le début des cours.

Accueil et installation des internes, à l'internat 15 rue Leschenault de la Tour :

lundi 4 septembre à 8h ou à 17h

À APPORTER LE JOUR DE LA RENTRÉE :

- UNE ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Attention : cette attestation d'assurance est différente d'une attestation de responsabilité civile.

Ce document est à remettre impérativement au professeur principal le jour de la rentrée.

HORAIRES :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de **8h à 11h55** et de **13h40 à 16h40** / mercredi : de **8h à 11h55**.
les entrées et les sorties se font par la rue du professeur Leriche.
- le fonctionnement de l'établissement fait référence au règlement intérieur.
- **les élèves ne quittent pas l'établissement pendant la journée**, ils sont en cours ou en étude surveillée.

UNE ÉTUDE DU SOIR accueillera à partir du **jeudi 7 septembre** les externes et les ½ pensionnaires de 16h50 à 17h50. Le travail s'y fait individuellement et dans le calme. L'inscription se fera via le site EcoleDirecte.

DEMANDES DE BOURSES : Les dossiers de demandes de bourses seront à compléter dans le courant du mois de septembre. Un message vous sera envoyé par le secrétariat dès que nous aurons les éléments.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Toutes les demandes de cartes (ou renouvellement) doivent se faire sur le site **www.buszoom.com** (pour les transports Grand Chalon) ou sur **www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport** (pour les transports hors agglomération) à compter du 1er juin et jusqu'au 15 juillet 2023.

Il est nécessaire pour tous ces élèves de fournir un justificatif de domicile sur lequel doit être apposé le cachet de l'établissement (attention : fermeture du secrétariat le 13 juillet).